PRIVALTO SOLUTION

Titre de créance présentant un risque
de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de BNP Paribas S.A. (Moody's A2, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+ au 26 octobre 2012), émetteur du produit.
Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
- **Éligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
- Titre de créance exposé à l'indice Euro Stoxx 50

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Communication à caractère promotionnel

Privalto Solution est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice **Euro Stoxx 50** (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- **Un possible remboursement anticipé** en année 4 assorti d'une **prime de remboursement de 4 x 9,5 % = 38 %**, si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation annuelle ;
- Une possibilité d'**acter un coupon de 9,5 %** chaque année si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus ;
- A l'échéance :
  - Soit l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur reçoit alors **100% de son capital assorti d'une prime de remboursement de 8 x 9,5 % = 76 %, soit 9,5 % par année écoulée**
  - Soit l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère alors **l'intégralité de son capital initial, plus les coupons éventuellement actés en cours de vie** ;
  - Sinon, dans le cas où l'indice clôture en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère **son capital diminué de la baisse de l'indice, tout en conservant les coupons éventuellement actés en cours de vie.**

Pour bénéficier de la hausse de l'indice sur 8 ans, ou de la protection du capital jusqu'à 70 % de la baisse de l'indice, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 38 % en année 4 et à 76 % à maturité en cas de forte hausse de l'indice.

N.B : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date de remboursement anticipé ou la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

L'INDICE EURO STOXX 50, UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Privalto Solution est indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

À titre indicatif, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 au 1er octobre 2012 était de 2498,81 points.

Niveaux historiques de l'Euro Stoxx 50 entre le 1er octobre 1998 et le 1er octobre 2012

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Source : Bloomberg, 1er octobre 2012

AVANTAGES

- Un possible remboursement anticipé en année 4 assorti d'une prime de remboursement de 38 % si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation annuelle.
- Aux dates de constatation annuelle 1 à 3 puis 5 à 7, possibilité d'acter un coupon de 9,5% si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus. Les coupons éventuellement actés sont récupérables lors du remboursement du produit.
- Si l'indice est en baisse de moins de 70 % à la date de constatation finale, le capital est entièrement remboursé, majoré de tous les coupons de 9,5 % éventuellement actés en cours de vie.
- Si l'indice est en baisse de plus de 70 % à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit tout de même tous les coupons éventuellement actés de 9,5 %.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital si à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur et qu'aucun coupon n'a été acté tout au long de la vie du produit.
- Le gain est plafonné à 76 % même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice Euro Stoxx 50 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50 et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support

En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale si l'indice est en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit

Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

UNE POSSIBILITÉ D'ACTER UN COUPON DE 9,5 % CHAQUE ANNÉE

- A chaque date de constatation annuelle, si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, un coupon de 9,5 % est acté au titre de l'année écoulée. L'intégralité des coupons éventuellement actés sera perçue lors du remboursement du produit.

Un coupon de 9,5 % éventuellement acté chaque année

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE EN ANNÉE 4

- À la quatrième date de constatation annuelle, si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial + 4 coupons de 9,5 % soit une prime de 38 %

Soit un taux de rendement actuariel brut de maximum 8,39 %.

- Sinon, le produit continue jusqu'à maturité.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ET BARRIÈRE DE PROTECTION À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation en année 4 :

- Si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'intégralité du capital initial + 8 coupons de 9,5 % soit une prime de 76 %

Soit un taux de rendement actuariel brut de 7,32 %.

- Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine à la date de constatation finale, il y a deux possibilités :
  - Soit l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors à l'échéance :

L'intégralité du capital initial + Les coupons de 9,5 % éventuellement actés en cours de vie

  - Soit l'indice clôture en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors à l'échéance :

Le capital diminué de la baisse de l'indice. L'investisseur subit une perte partielle ou totale de son capital + Les coupons de 9,5 % éventuellement actés en cours de vie

La perte en capital peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur et qu'aucun coupon de 9,5 % n'a été acté en cours de vie.

EN RÉSUMÉ

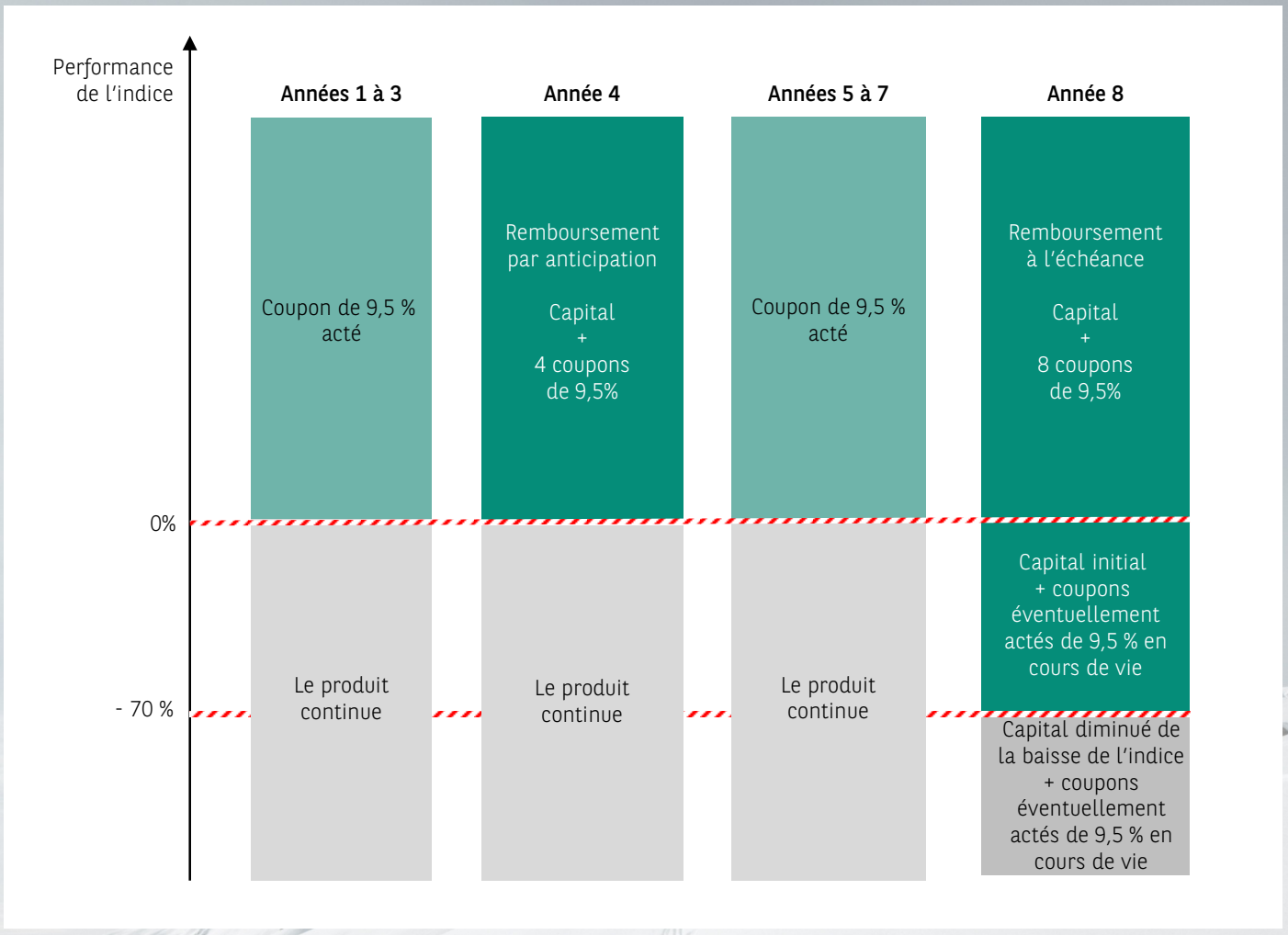
Performance de l'indice
Années 1 à 3
Année 4
Années 5 à 7
Année 8
Coupon de 9,5 % acté
Remboursement par anticipation
Capital + 4 coupons de 9,5%
Coupon de 9,5 % acté
Remboursement à l'échéance
Capital + 8 coupons de 9,5%
0%
- 70 %
Le produit continue
Le produit continue
Le produit continue
Capital initial + coupons éventuellement actés de 9,5 % en cours de vie
Capital diminué de la baisse de l'indice + coupons éventuellement actés de 9,5 % en cours de vie

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance de l'indice
- Coupon acté
- Remboursement
- Seuil en dessous duquel le capital n'est pas protégé à l'échéance

Scénario défavorable : l'indice clôture en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine en année 8

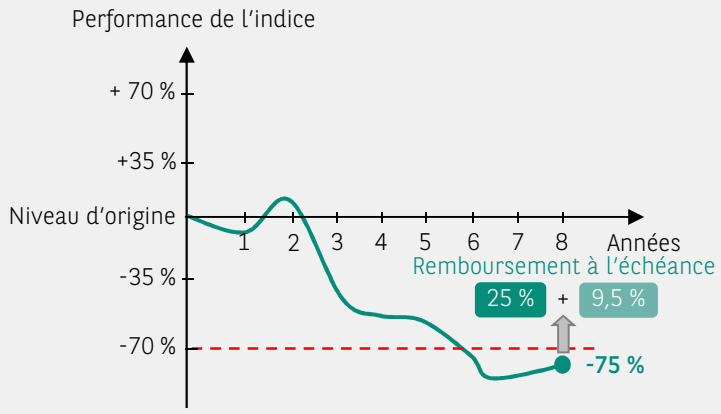

- En année 2, l'indice clôture au-dessus de son niveau d'origine à la date de constatation annuelle, générant ainsi un coupon de 9,5 % acté.
- A la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 75 % par rapport à son niveau d'origine.

Remboursement : capital initial - 75 % + 9,5 % = 34,5 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de -12,5 %** (contre un taux de rendement actuariel brut de -15,9 % pour l'indice).

Scénario intermédiaire : l'indice clôture en baisse de moins de 70 % par rapport à son niveau d'origine en année 8

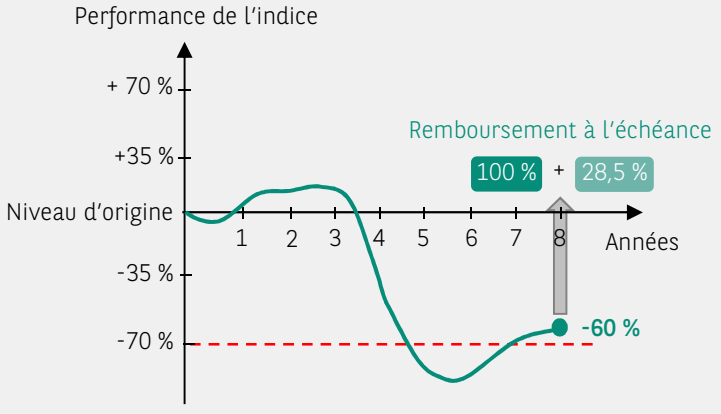

- L'indice est en hausse les 3 premières années et permet ainsi d'acter 3 coupons de 9,5 %.
- A la date de constatation finale, l'indice est en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial ainsi qu'une prime de 28,5 % (correspondant aux 3 coupons actés de 9,5 %).

Remboursement : 100 % + 3 x 9,5 % = 128,5 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 3,2 %** (contre un taux de rendement actuariel brut de -10,8 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation annuelle et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance de l'indice
- Coupon acté
- Remboursement
- Seuil en dessous duquel le capital n'est pas protégé à l'échéance

Scénario favorable : l'indice clôture en hausse de 15 % par rapport à son niveau d'origine en année 8

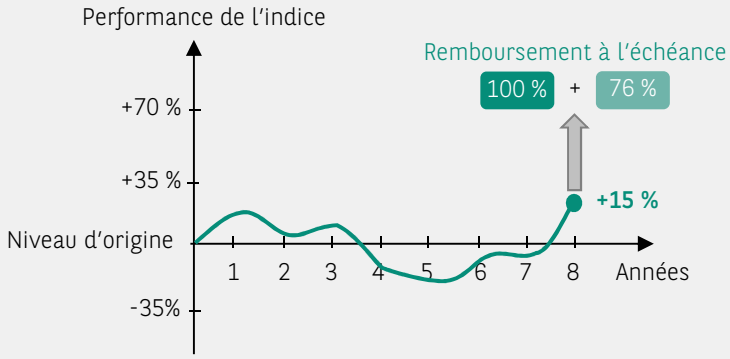

- L'indice clôture en dessous de son niveau initial en année 4.
- L'indice clôture en hausse de 15 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale. L'investisseur reçoit 8 coupons de 9,5 %, soit une prime de 76 %.

Remboursement : capital initial + 76 % = 176 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 7,3 %** (contre 1,8 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé : l'indice clôture en hausse de 50 % par rapport à son niveau d'origine en année 4

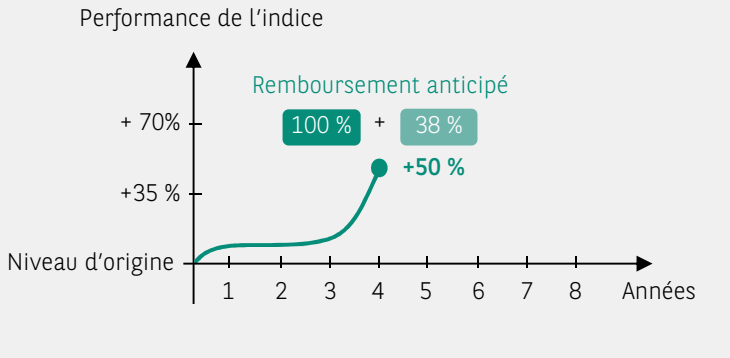

- L'indice est en hausse par rapport à son niveau d'origine les trois premières années.
- L'indice clôture en hausse de 50 % par rapport à son niveau d'origine à la quatrième date de constatation annuelle. L'investisseur est remboursé par anticipation et reçoit 4 coupons de 9,5 %.

Remboursement : capital initial + 4 x 9,5 % = 138 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 8,4 %** (contre 10,7 % pour l'indice).

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011347731
Forme juridique des Titres de créance	Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas S.A. (A+ / A2 / A+ au 26 octobre 2012)
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Date d'émission	5 novembre 2012
Souscription	Du 5 novembre 2012 au 8 février 2013 (inclus)
Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,3 % TTC du montant de l'émission.
Sous-jacent / indice	Indice Euro Stoxx 50 (code ISIN : EU0009658145)
Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	8 février 2013
Dates de constatation annuelle	10 février 2014, 9 février 2015, 8 février 2016, 8 février 2017, 8 février 2018, 8 février 2019, 10 février 2020
Dates de remboursement anticipé	8 février 2017
Date de constatation finale	8 février 2021
Date d'échéance	22 février 2021
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente.
Valorisation	Quotidienne
Cotation	Euronext Paris
Règlement/livraison	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVERTISSEMENT
Privalto Solution (ci-après les « Obligations ») sont des obligations **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance,** émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur NYSE Euronext Paris et pouvant notamment être utilisées comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Solution. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance sur Privalto Solution en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les investisseurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Obligations exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Obligations et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Obligations au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Obligations et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Obligations avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Programme d'émission d'Obligations» daté du 15 juin 2012 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission. **Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques» du Prospectus de Base.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Obligations, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur le site www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Obligations, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Obligations décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.